

----- Forwarded message -----

From: **Philippe Touwaide** <Philippe.Touwaide@mobilit.fgov.be>

Date: lun. 8 oct. 2018 à 11:56

Subject: N740CK at night on runway 01

To: arnaud.feist@brusselsairport.be <arnaud.feist@brusselsairport.be>, Laurent Wischhoff <laurent.wischhoff@brusselsairport.be>

Mon très cher Arnaud,

Ce samedi 6 octobre 2018 à 23.15 heures LT, le Boeing 747-400 immatriculé N-740-CK a atterri en piste 01 et m'a valu un lot assez impressionnant d'injures comme réaction.

Son QC atterrissage est de 9,4 (limite de nuit est max 8,0 takeoff & landing).

J'avoue que faire atterrir de nuit un Boeing 747-400 en 01 ne respecte de toute façon pas les niveaux de bruit des normes bruxelloises ni la cessation environnementale de juillet 2017.

Les niveaux de bruit sous la trajectoire de décollage 25R sont tout aussi impressionnants, en procédure DELTA, souvent juste à la limite de 23 heures 00 (Singapore ou Saudia) ou Kalitta (mais en Denut via Neder); ces Boeing 747-400 à 4 réacteurs sont des avions dépassés qui ne maîtrisent pas le rejet des flux dans l'atmosphère.

Ceci m'encourage plus que tout à tout faire pour bannir les 747 au-delà des heures raisonnables, soit une interdiction totale entre 21.00 et 07 heures locales, exceptions ou pas, ce type d'avion est vraiment un problème dans des aéroports urbains.

Tu dois vraiment améliorer ton image de marque, et du dois prendre des initiatives pro-actives favorablement à toutes les zones survolées. Et bannir les 747, je t'y encourage.

Bien amicalement,

Philippe TOUWAIDE

Licencié en Droit Aérien et en Droit Maritime

Ancien Commissaire du Gouvernement

Directeur du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Médiateur Aérien du Gouvernement Fédéral - S.P.F. Mobilité et Transports

AIRPORTMEDIATION c/o Site de BELGOCONTROL

Bâtiment S - Local S.1.3.16

Tervuursesteenweg,303

B-1820 STEENOKKERZEEL

GSM : + [32.477.21.07.63](tel:32477210763) - Bureau : + [32.2.206.28.24](tel:3222062824)

Web-Site : www.airportmediation.be

E-mail privé :

airportmediation@icloud.com

E-mail professionnel :

philippe.touwaide@mobilit.fgov.be

Twitter : @airmediation - **Facebook** : Bruxelles Aéroport Médiation - **Instagram** :
airportmediation

Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable.

La rapidité de ce message n'a d'autre but que d'en assurer son efficacité, ce message ne peut NI être transféré NI copié NI publié SANS mon accord écrit formel et signé.

La divulgation non autorisée par l'émetteur du courrier électronique est une violation du secret des correspondances qui engage la responsabilité pénale de l'auteur de l'infraction sur le fondement des articles 314 bis, 460 et 550 bis du Code Pénal.

En vertu de l'article 1728 du code Judiciaire: « les documents établis et les communications faites au cours d'une procédure de médiation et pour les besoins de celle-ci sont confidentiels ».

Ce courrier électronique revêt un caractère informel, il ne lie en rien le Service Fédéral de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National. Tous les documents officiels sont envoyés par courrier papier dûment signé par le Directeur du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution, diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse.